

9.3. MADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION

CONSIDÉRANT l'appel de projets du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du programme offre une aide financière aux MRC engagées dans une démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la MRC et des plans d'action MADA des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Saint-Pie, lors de la séance ordinaire du 6 février 2024, a adopté sa *Politique Municipalité amie des aînés 2024-2028* et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Saint-Pie confirme son engagement à déposer une demande d'aide financière collective dans le cadre du *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche MADA 2024-2025*, dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière collective au *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de la MRC des Maskoutains et des municipalités participantes.